



Succession difficile indivision d'une bâtisse

Par **jogay**, le **05/10/2010** à **14:11**

Bonjour,

j'ai perdu ma mère en 2007 , nous sommes 3 enfants et ne nous entendons pas .
j'ai demandé la succession mais un des enfants à fait un référé pour obtenir un salaire différé
alors qu'une donation partage a été faite en 1992, qu'il a fait les lots de chacun avec les
parents , qu'il a signé l'acte chez le notaire.

il ne reste que la ferme et quelque terrain en indivision. je souhaite que la ferme soit vendue
attendu qu'elle est laissée a l'abandon , la cour est une vraie friche et des tuiles se sont
envolées , il y a des trous dans la toiture qui menace de d'écroulé.

j'ai demandé à mon avocat de faire le nécessaire pour une vente judiciaire, il me dit que ce
n'est pas possible .

il y a un jugement qui a été rendu en avril 2010 ,mais nous ne connaissons pas l'étendue de
l'attribution , il y a un flou dans le jugement, il ne dit pas si on lui attribue les terrains (ce qu'il
demandait) en conséquence et en raison d'une expertise qui été ordonnée nous ne pouvons
pas demander la vente judiciaire.

il y a une volonté de la part de son avocat de nuire , que cette maison s"écroule et qu'il ne
reste plus rien en héritage peut que des dettes .

je ne sais plus que faire , mais je souhaite sortir de cette indivision.

Pouvez vous me donner des infos sur d'éventuelles possibilités d'en terminer avec ce
problème une démarche à laquelle je ne penserais pas .

je vous remercie .

Par **mimi493**, le **05/10/2010** à **14:38**

Il faut d'abord régler la succession, faire le partage, s'il faut judiciaire
Et ensuite, si le partage a laissé en indivision cette bâtisse, exiger la sortie, judiciaire s'il le faut, de l'indivision